



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue social

Fédération PSTE

12 Juillet 2013

Compte-rendu du CHSCT D'administration centrale Du 12 juillet 2013

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Points sur les travaux de Duquesne
- Principes en vue de l'installation des directions support sur les différents sites
- Présentation de l'étude sur la géo-localisation

A titre liminaire, Philippe SANSON explique d'emblée que c'est un CHSCT d'information et que c'est la première formation conjointe dans cette configuration.

Marie-Josèphe CHARON (CFDT) désignée comme secrétaire **adjointe**.

I - Etude de géolocalisation

Nathalie MARTHIEN (chef de service à la DAGEMO, désormais préfet de l'Ariège) présente l'étude réalisée par la société SORMEA pour mesurer les impacts entraînés par la réorganisation des sites.

→ Se reporter à l'étude

Les chiffres clés

704 agents concernés sur 1034

Indicateurs retenus : évolution moyenne temps transport, par tranche de durée, nombre de changements.

3 sites : Duquesne, Montparnasse, Mirabeau

Hypothèse : 100 % prends les transports en commun.

Heure d'arrivée : 8h30

Zone d'étude : IDF + Département 28 (Eure) + Département 60 (Oise)

Remarque : 5 % des adresses n'étaient pas exploitables... donc marge de progrès ! Selon Mme MARTHIEN, cette marge d'erreur n'impacte pas significativement les résultats finaux.

Remarque : la multiplication des changements durant le trajet entraînera une augmentation du risque de retard.

Nathalie MARTHIEN estime qu'en moyenne, il n'y a pas d'augmentation importante. Certains agents verront même de façon significative diminuer leur temps de trajet domicile – travail. D'autres, par contre, verront leur temps de trajet augmenter mais le plus souvent dans la limite de 10 minutes.

A la question de savoir si l'hypothèse de « 100 % de transport en commun est-elle significative ? », il nous est répondu que cela n'a pas d'impact. Concernant les adresses non fiables (dont certaines sont en province), c'est « un aperçu qui permet de faire des progrès en matière du logiciel Synergie. » Quand va-t-on se décider à brûler ce logiciel dont les dysfonctionnements causent de fréquents soucis et des arrachages de cheveux non moins fréquents !

La CFDT et la CGT considère qu'il y aura une augmentation de durée de trajet concernant des agents ayant déjà des trajets fort longs (1H30).

L'Administration répond que, globalement les agents, en moyenne, ne subissent pas dans des proportions considérables la relocalisation. Là où cela se complique c'est quand, à un trajet de 1h30, vous avez 15 minutes supplémentaires.

L'étude n'est pas suffisamment précise pour aborder ces « cas particuliers ».

Les plus impactés : 2% → environ 13 agents.

Donc, même s'il n'y a pas de bouleversement considérable, ce sera difficile pour les quelques agents → il faut se mettre en situation de réponse. Et donc au coup par coup, analyser leur situation.

Comment y répondre ?

- faciliter le changement de poste
- changement d'horaire
- télétravail : parfois, le télétravail peut être une réponse.

En l'espèce, proposer aux agents qui seraient dans une situation très difficile – ne tenant pas qu'à l'allongement en minutes mais à d'autres paramètres plus personnels - de se signaler, et l'Administration travaillera avec eux sur la manière de leur faciliter la vie.

Remarque importante : l'Administration n'ira pas vers les agents ; ce sont aux agents de s'identifier.

Joel Blondel pense que la cellule d'accompagnement serait un dispositif approprié. Il y a aussi les BHRAG.

Il estime que la voie hiérarchique n'est pas la meilleure pour faire remonter les « doléances ».

Il estime que ce sont les cas difficiles qui doivent faire l'objet d'un soin particulier de traitement. Il précise très clairement qu'il s'agit d'une procédure exceptionnelle.

II - Point sur les travaux sur le site Duquesne

Ce point est mené par François CARAYON (DAFIIS et préfigurateur de la DFAS) et Philippe BENOIST (architecte de formation, ingénieur de l'AC). Ce dernier présente les photos de la tranche 4.

A la question du nombre de places de parking (135), il est répondu que le nombre que l'on récupère n'est pas important. Il permet de faire face aux véhicules de service et de transport des hautes personnalités.

Par ailleurs, il y a des places à l'Ecole Militaire où des places sont louées. Actuellement, c'est là que sont stockés les véhicules de service. Ces emplacements sont conservés et permettront de faire face à de nouvelles demandes. Pourquoi pas pour les agents amenant leurs enfants à la crèche ?

La priorité est de loger les véhicules administratifs.

Le parc automobile ne cesse de diminuer. Tant mieux pour la circulation dans Paris ! Un système de dépose-minute va être étudié. Il y aura aussi des places dédiées aux handicapés.

Autre question : la climatisation. Dans les étages, y a-t-il la climatisation ou les fenêtres s'ouvrent-elles ?

Oui, il y a un traitement d'air. Au niveau des bureaux : il y a des poutres froides (système innovant et économe) : le souffle est faible (différent des pompes à chaleur). Ça rafraîchit en été et réchauffe en hiver. Quelle bonne idée !

Et on peut ouvrir la fenêtre !!! Cela coupe le système

Ce n'est pas de la climatisation : pas d'assèchement d'air. C'est la technologie innovant du refroidissement de l'air. **Si ça peut aussi réchauffer les relations sociales et sauver la couche d'ozone par la même occasion.**

III - Principes en vue de l'installation des directions support sur les différents sites

François Carayon nous informe que, désormais, France Domaine est le seul propriétaire des biens immobiliers. Les normes sont les suivantes : 12 m² en moyenne (net utile) SUN (Surface Utile Net) avec un coût locatif de 400 € au mètre carré. Qui a dit « sardine » ?

L'Administration garantit « Une affectation des surfaces disponibles sur des principes simples et équitables permettant d'atteindre les critères de performances immobilières. » C'est bien le moins.

Quelques chiffres :

2110 postes physiques.

Limitation des bureaux individuels à 1/3 des effectifs.

Définition d'une surface minimale et maximale pour les postes d'encadrement.

Sont créés des postes communs de proximité : pour que les gens puissent organiser des réunions à plusieurs. Ont été sortis (des bureaux) les matériels lourds (imprimantes).

Les règles d'attribution des surfaces par structures sont :

- SUB en superstructure (hors des sous-sols) : 45 561 m²
- Surface bureaux + locaux supports (réunion ou repos) : 21 480 m² (ceci n'inclut pas les grandes salles de réunion) soit 10 m² en moyenne / poste travail pour 2110 postes.

Règles d'attribution des bureaux tous sites :

Le respect des principes interministériels sur l'ensemble de nos sites.

L'encadrement jusqu'au chef de bureau et adjoint pourra disposer d'un bureau individuel

Remarque : cela n'est pas nouveau ! Les principes : équité, fonctionnalité, amélioration des conditions de travail.

Pour MIRABEAU : les mêmes principes seront appliqués qu'à Duquesne.

Concernant l'implantation des directions :

- Duquesne
Le cloisonnement sera fait selon les besoins de la DRH, donc selon un plateau le plus large possible.
- Mirabeau
La sous-direction informatique occupe déjà des espaces au deuxième étage (SDSI).
La DAGEMO est au 7^{ème} étage (qui sera à la SDSI)

Le 8^{ème} étage : c'est le service contentieux de la DAGEMO

Le planning général se déroulera en trois temps :

1. on définit le macro-zoning : là où vont les directions
2. Zonage fin : où va chaque agent, dans quelle pièce ; cela se déroule maintenant
3. Début déménagement : début octobre.

Vers la mi-septembre : chacun saura où il va. Prière de ne pas rire.

Les intendances seront maintenues sur chaque site : pas de changement avenue de France et Montparnasse, mais création à Mirabeau. A la question de savoir où, on repassera...

La formation DRH est maintenue à Montparnasse : le bureau de la formation y sera maintenu

A Duquesne et Mirabeau, tous les postes de travail (tranche 4) sont neufs.

Comment se déroulera le déménagement ?

Les agents trouveront sur place le mobilier (leur ancien immobilier ne le suit pas, sauf matériel ergonomique pour les handicapés). Ce qui bouge : ce sont les cartons. Ainsi que les téléphones et ordinateurs.

La DSI tâchera de réduire l'indisponibilité à 1 journée.

Les agents sauront 3 semaines à l'avance où ils vont, et la date précise à laquelle leur structure changement. Ceci permettra aux agents de faire leurs cartons. Nous serons attentifs au respect du calendrier et à la bonne conduite des opérations dans l'intérêt des agents.

Les déménagements se feront par structure, c.à.d. plutôt par sous-direction. Donc, il faut faire déménager en même temps les gens de Mirabeau et Montparnasse.

L'Administration garantit que le déménagement se fera dans le respect la continuité du dialogue social (CAP etc.). Nous n'en espérons pas moins !

Les déménagements croisés complexifient la tâche. La DRH avisera dès que la DAFIIS aura communiqué le calendrier du déménagement. Il sera évité de travailler le dimanche (ce qui coûte très cher).

Christophe BIZET rappelle que les périodes de déménagement sont propices à la perte d'archives. Il serait bon de rappeler qu'il y a une circulaire sur le traitement des archives, et de la rediffuser largement, nonobstant les précautions à prendre en la matière. François Carayon nous approuve entièrement et indique que la procédure avec étiquetage « départ / arrivée » sera rappelée et que la DAFIIS opère en lien avec les archivistes spécialisés.

Marie-Josèphe Charon attire l'attention de l'Administration sur le fait qu'il n'y a pas que l'encadrement qui ait besoin de bureaux individuels... en raison de la fonction d'agents qui nécessite un bureau individuel. Elle signale aussi que les derniers aménagements Tour Mirabeau, se sont bien passés car, par rapport aux mobiliers, et à leur emplacement dans les bureaux, on a demandé aux agents d'exprimer un avis. Ce sont des petits détails qui ont permis que les choses se soient bien passées. Ainsi, il y avait des bureaux témoins. L'Administration répond qu'il est possible de faire appel à un ergonomiste mais qu'elle n'a pas le catalogue « IKEA » pour choisir au gré de l'agent...

A la question de Bernadette Béziel, conseillère de prévention, disant qu'il y aurait à Mirabeau (service facturier) le risque qu'il y ait jusqu'à 10 personnes, Joel Blondel répond : « Ces agents ne relèvent pas de notre ministère, et nous ne connaissons pas leurs besoins. » Élégant...

Concernant l'association des agents au micro-zoning et à la répartition au sein même d'une équipe, M. Carayon ne peut que dire qu'il a demandé que cela se fasse dans un esprit de concertation. Et qu'il y ait un échange préalable.

A une question de la CGT sur les normes pour les bureaux individuels pour l'encadrement, l'Administration nous livre les fourchettes :

- Directeur / Directeur Général: selon les sites 25 et 35 m²
- S/Directeur, chef de service : 18 / 22 m²
- Chef bureau : 11 / 17 m², 17 m² c'est uniquement pour Montparnasse
- Individuel de base : 8 m² minimum mais plus généralement 10 voire 12 m²

Pour la situation de l'assistance sociale, il se traite de manière particulièrement particulière (sic).

Locaux syndicaux

Ce sujet n'est pas concerné par les déménagements. La DRH traitera de cette question. C'est dans un autre calendrier qu'il pourrait y avoir un éventuel déménagement.

Octroi d'une journée d'indisponibilité pour les agents

Cela relève de l'organisation interne des directions. Joel Blondel indique qu'il n'est pas possible de fournir une réponse de principe consistant à l'octroi d'une journée de manière systématique. Sinon, pour les déménagements du WE, il ne peut y avoir octroi d'une journée à l'agent. Mais certes, il est utile que l'agent ne soit pas présent sur le lieu de travail : donc, il faudrait une règle homogène laissant néanmoins un peu de souplesse. Comme disait Titine « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

Déménagement simultané de structures

L'Administration essaiera de le faire sans qu'il y ait d'agents abandonnés dans une structure alors que les autres collègues sont déjà partis. Merci pour eux !

Concernant la cantine de Duquesne M. Carayon répond que ses services vont « examiner sérieusement (sic) ce problème. »

Sur ce sujet, Philippe Sanson apporte quelques précisions :

- a) le prestataire accepte pour l'instant des agents de l'extérieur ;
- b) il y a forte concentration entre 12 et 13 heures... car après 13 heures, il n'y a plus grand-chose à manger !

Donc, ils ont discuté de cela avec le prestataire pour lever cet écart.

Il est demandé une harmonie entre ceux qui badgent et ceux qui ne badgent au sein d'un même bureau. La réponse est une pure merveille puisque Joel Blondel nous dit *qu'il y a aujourd'hui 2 régimes différents actuellement... bien que l'on ait la durée des horaires soit les mêmes. Donc se pose la question de l'harmonisation des dispositifs ce qui est certainement souhaitable lorsque l'on travaille dans le même bureau.*

C'est un chantier qui va s'ouvrir après un état des lieux, et une cartographie pour ensuite tendre vers une harmonisation « si on souhaite le faire »

A 1^{er} octobre prochain : les agents conservent leur régime du ministère dont il relève (badgeage au Travail et pas Santé/Cohésion sociale). Des heures merveilleuses se dessinent dans un proche avenir.

Sur le sujet des heures supplémentaires que des agents de la DAGEMO ne peuvent récupérer, Joel Blondel répond qu'il y a des récupérations, et qu'il a des chiffres. Le principe est que les agents réalisent des dépassements horaires sur accord de la hiérarchie. En ce cas, ils peuvent dépasser les horaires de l'arrêté de 2002. Ils peuvent récupérer dans une certaine limite dès lors que l'agent a eu un feu vert de sa hiérarchie.

Christophe Bizet demande à ce sujet si c'est la société HOROQUARTZ qui gère le logiciel TEMPTATION qui a le marché. Jusqu'à quand court le marché ? M. Blondel prend note de la question.

Nathalie MARTHIEN ajoute que la question n'est pas si l'agent doit récupérer s'il a fait des heures supplémentaires car c'est obligatoire. La question est de comprendre, via le responsable hiérarchique, pour quelles raisons on demande à un agent de finir un travail par le biais des heures supplémentaires.

A une question sur les dates des travaux de climatisation, Joel Blondel répond que la gestion de la Tour ne relève pas de l'administration mais au gestionnaire de la Tour ! Il se trouve que ces travaux de maintenance arrivent tardivement. Et l'administration n'y peut rien. Nathalie MARTHIEN reconnaît que le gestionnaire a eu des réponses « légères » mais que France DELAGENIÈRE (chef de la Division de la logistique et du patrimoine) tient le DAGEMO au courant régulièrement de cette situation et elle envoie de nombreux messages au gestionnaire qui a souvent des réponses dilatoires (« la situation est normale »). Les travaux sur la climatisation seront terminés en principe fin juillet. En attendant, nous, on souffre.

Interpellé vivement sur la diffusion du rapport BARBEZIEUX sur la médecine de prévention, l'Administration répond que « Ce rapport a vocation à être diffusé durant cet été. » et que nous aurons un médecin de prévention le 1^{er} octobre. Nous serons plus que vigilants sur cette question qui n'a que trop duré à être réglée.